

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 28 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointes - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mr Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mr Jesus SIMON - Mme France POUDEX - Mrs. Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Anne SERRE
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2019 : VOTE

Sont proposés à l'approbation du conseil municipal, le budget principal de la ville ainsi que 9 budgets annexes qui sont : les cinq budgets annexes de la régie des eaux ; le budget des Fêtes ; le budget parcs de Stationnement ; le budget lotissement du Mousse et le budget activités assujetties à la TVA (regroupant plusieurs activités comme la location des salles aménagées, de locaux nus, l'exploitation forestière, la vente électricité et les prestations pour comptes de tiers).

Conformément à l'article L.2312-2 du C.G.C.T, il est proposé au conseil municipal de voter ces budgets par chapitre, la répartition des crédits par chapitre figurant dans le document budgétaire lui-même.

Ces budgets 2019 incluent les crédits nécessaires aux refacturations entre budgets, ainsi que les crédits concernant les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes et les crédits en recettes concernant le remboursement de l'avance consentie par le budget principal au budget lotissement du Mousse.

Ces budgets 2019, présentés dans les tableaux joints à la présente, reprennent par anticipation les résultats provisoires 2018 ainsi que les restes à réaliser d'investissement 2018.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR, 9 VOIX CONTRE CELLES DE M. Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Grégory RENDÉ - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE – Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS – M. Julien DUBOIS – Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIÈRE – M. Grégory RENDE – M. Alexis ARRAS - Mme Nadine PEYRIN**

ADOpte le budget primitif 2019 du budget principal, arrêté en recettes et en dépenses, selon le tableau ci-joint.

ADOpte le budget primitif 2019 des budgets annexes de la ville suivants :

- Lotissement du Mousse
- Parcs de stationnement
- Activités assujetties à la TVA
- Assainissement
- Eau potable

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE CELLES DE M. Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Grégory RENDÉ - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE – Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS – M. Julien DUBOIS – Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIÈRE – M. Grégory RENDE – M. Alexis ARRAS et 1 ABSTENTION CELLE DE Mme Nadine PEYRIN

ADOpte le budget primitif 2019 du budget annexe de la ville suivant :

- Fêtes

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 26 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE CELLES DE M. Pascal DAGES ayant donné procuration à M. Grégory RENDÉ - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE – Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS – M. Julien DUBOIS – Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIÈRE – M. Grégory RENDE – Mme Nadine PEYRIN et 1 ABSTENTION CELLE DE M. Alexis ARRAS.

ADOpte le budget primitif 2019 des budgets annexes de la ville suivants :

- Eau thermale
- Régie des boues
- Laboratoire

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190328-4-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Avril 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».